

Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants à travers la chaîne d'approvisionnement

1. À propos du rapport

Ce rapport porte sur l'année financière se terminant le 31 mars 2025. Il est publié par 9054-8553 Québec Inc. (la « Société ») conformément à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »).

Ce rapport souligne les activités principales entreprises par la Société au cours de la dernière année financière afin de prévenir et de réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à n'importe quelle étape de la production des biens que nous importons au Canada.

Dans ce rapport, les références à « Altitude Sports », « nous », « notre » et autres termes similaires désignent la Société.

2. Prévenir et réduire le risque de travail forcé et du travail des enfants

Altitude Sports s'engage à s'approvisionner de façon responsable et considère comme inacceptables toute pratique qui mène à des violations des droits de l'homme à travers sa chaîne d'approvisionnement.

Nous reconnaissons également que nous avons une responsabilité sociale et d'entreprise d'améliorer continuellement nos pratiques afin d'identifier et de traiter tout risque de travail forcé ou de travail des enfants qui pourrait être présent dans nos opérations ou notre chaîne d'approvisionnement. En tant que détaillant, nous travaillons sans relâche à l'amélioration de nos pratiques et visons à devenir un chef de file dans le commerce durable.

- Pendant la dernière année financière, nous avons pris diverses mesures pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à n'importe quelle étape de la production des marchandises que nous importons au Canada, notamment les mesures suivantes :
- Nous avons continué à mener des évaluations internes des risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre des activités et de la chaîne d'approvisionnement de notre organisation, en affinant notre approche.
- Nous avons maintenu notre processus d'audit des fournisseurs et amélioré les procédures permettant aux fournisseurs d'établir des politiques contre le travail forcé et le travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.

Nous avons privilégié les fournisseurs certifiés et dépassé notre objectif interne visant à ce que 60 % de nos marques tierces confirment l'application d'un code de conduite signé dans les usines qui fabriquent leurs produits, ou adhèrent au code de conduite d'Altitude Sports si elles n'en possèdent pas déjà un. Au total, 69 % de nos marques tierces ont satisfait à cette exigence.

Les détails des mesures décrites ci-dessus sont présentés dans le présent rapport.

3. À propos de nous et de notre chaîne d'approvisionnement

Altitude Sports est l'un des principaux détaillants de commerce électronique au Canada, travaillant et jouant à l'intersection de la ville et du plein air, avec plus de 300 employés qui participent à sa croissance. La société offre une sélection de plus de 400 marques de tiers partis à ses clients, en plus d'avoir mis en marché deux marques intégrées : Vallier et la marque privée Altitude Sports.

Lorsque nous choisissons les marques à ajouter à notre sélection, nous donnons la priorité à celles qui sont déjà engagées dans une démarche durable, éthique et responsable. Nous avons établi des relations à long terme avec de nombreuses marques réputées, généralement basées aux États-Unis, en Europe, au Japon et en Océanie.

Nos produits vendus sous les noms de Vallier et d'Altitude Sports sont fabriqués par des fabricants tiers et sont vendus principalement au Canada par l'intermédiaire de nos deux boutiques en ligne : Altitude Sports (altitude-sports.com) et La Dernière Chasse (thelasthunt.com).

Vallier est une marque de vêtements, d'accessoires et d'équipement haut de gamme et de style urbain pour hommes et femmes, qui travaille directement avec des fabricants au Canada, en Chine et au Bangladesh. Altitude Sports est la marque intégrée de la boutique en ligne du même nom, qui offre des vêtements, des accessoires et de l'équipement destinés à diverses activités de plein air pour hommes, femmes et enfants. Les produits Altitude Sports sont fabriqués en Chine. Nous nous approvisionnons directement auprès du fabricant et assurons nous-mêmes leur importation au Canada. Au cours de la dernière année, nous avons cessé de recourir à un agent intermédiaire afin d'établir une relation directe avec notre partenaire manufacturier.

Le coton utilisé par nos fabricants en Asie et au Canada pour concevoir les vêtements Vallier et Altitude Sports provient du Brésil et de l'Inde, et une petite partie (5 %) provient de la Turquie.

Au cours des trois dernières années, nous avons fait des efforts constants pour réduire notre dépendance à l'égard des fabricants étrangers. Ainsi, 25 % de l'ensemble de notre collection a été produite au Canada au cours de la dernière année financière.

4. Politiques et procédures de diligence raisonnable

Notre engagement sérieux envers le développement durable modifie notre façon de faire. Nous privilégions la durabilité et la qualité par rapport à la quantité, et nous nous opposons au concept de mode éphémère.

Cette vision inclut la protection et la promotion de la responsabilité sociale et des droits de l'homme au sein de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Notre façon responsable de travailler est directement liée à nos politiques et méthodes de gestion.

4.1. Code des fournisseurs

Notre Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs ») est un pilier important de notre approche de la gestion des risques liés aux droits de l'homme.

Le Code des fournisseurs définit les valeurs et les principes qui guident nos actions et nos engagements à l'égard de nos fournisseurs, de la ferme à l'usine de confection, y compris tous les sous-traitants et sous-fournisseurs, ainsi que tous les travailleurs impliqués dans notre chaîne d'approvisionnement, quel que soit leur statut.

Le Code des fournisseurs renforce la sensibilisation et l'application de notre éthique, notre responsabilité environnementale, la sécurité de nos produits et notre engagement communautaire. Le Code des fournisseurs prévoit notamment ce qui suit :

L'interdiction d'avoir recours au travail forcé, peu importe la forme, et des normes rigoureuses régissant les travailleurs mineurs;

L'obligation d'agir dans le respect absolu des lois, règles et réglementations dans les pays où ils exercent leurs activités;

L'obligation de superviser les entités tierces impliquées dans le recrutement afin d'éviter toute forme de force, de tromperie, d'intimidation, de coercition ou de sanction fondée sur des opinions politiques;

La protection des droits des travailleurs, de la liberté d'association et la promotion d'un environnement de travail sûr et sain;

L'établissement de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte qui signalent des violations.

Le Code des fournisseurs comprend également une procédure détaillée à suivre par le fournisseur en cas de non-respect du Code des fournisseurs. Altitude Sports se réserve le droit de mettre fin à l'accord d'approvisionnement si le problème identifié n'est pas résolu.

4.2 Guide de l'employé

Nous avons distribué notre Guide de l'employé à notre personnel afin de l'informer de ses droits, avantages et obligations, incluant sa responsabilité de contribuer et maintenir, par sa conduite, un climat de travail sain et exempt de harcèlement psychologique.

L'année dernière, nous avons mis en place un code d'éthique interne complet pour guider nos opérations et garantir des pratiques éthiques dans tous les aspects de notre activité.

4.3 Procédures de diligence raisonnable

Marques tierces

Nous avons privilégié les fournisseurs certifiés et dépassé notre objectif interne visant à ce que 60 % de nos marques tierces confirment l'application d'un code de conduite signé dans les usines qui fabriquent leurs produits, ou adhèrent au code de conduite d'Altitude Sports si elles n'en possèdent pas déjà un. Au total, 69 % de nos marques tierces ont satisfait à cette exigence.

Marques intégrées

Lorsque nous entamons une collaboration avec des fabricants étrangers pour nos marques Vallier et Altitude Sports, nous veillons à la transparence et à la responsabilité en leur demandant de nous fournir des informations sur le dernier audit réalisé dans leurs installations.

Pour être conformes à nos normes, ces audits doivent avoir été réalisés par des sociétés tierces réputées et porter sur des aspects essentiels comme la santé et la sécurité, les normes de travail et les droits de l'homme. Ces audits évaluent la conformité aux réglementations qui interdisent le travail forcé ou le travail des enfants, garantissent la liberté d'association, réglementent les heures de travail et les salaires, et interdisent la discrimination, le harcèlement ou les abus.

Chaque année, nos fabricants doivent confirmer qu'un nouvel audit a été réalisé et fournir une copie de l'audit annuel.

Tous nos fabricants sont contrôlés par des sociétés d'audit indépendantes spécialisées dans les questions sociales et environnementales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Nos audits sont menés par BSCI ou SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audits), qui couvrent tous deux, entre autres, les sujets suivants :

Santé et sécurité - un environnement de travail propre et sécuritaire, et gestion des substances chimiques;

Normes de travail et droits de l'homme - interdiction du travail forcé et du travail des enfants, garanties de liberté d'association, réglementation adéquate des heures de travail et de la rémunération, interdiction de la discrimination, du harcèlement et des abus.

La BSCI et la SMETA exigent toutes deux que les sous-traitants et leurs usines soient liés par un code de conduite.

Nous privilégions l'utilisation de matériaux certifiés, tels que le coton certifié Global Organic Textile Standards (« GOTS ») provenant du Brésil. Environ 25 % du coton que nous utilisons chaque année est certifié GOTS. La certification GOTS est une norme de traitement des textiles pour les fibres biologiques, qui comprend des critères environnementaux et sociaux, soutenus par une certification par un tiers indépendant de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement textile.

Cet engagement à utiliser des matériaux certifiés s'étend à de nombreux autres matériaux, notamment les tissus, les isolants et les fermetures à glissière. Les matériaux utilisés de marques telles que Primaloft Insulation, Pertex, Toray et Biella Yarn Suedwolle, sont certifiés par des programmes de certification tiers reconnus. Nous utilisons également du duvet, qui est certifié par le Responsible Down Standard (RDS). En outre, toutes les fermetures à glissière que nous utilisons proviennent de YKK®, une marque mondiale renommée qui adhère à un code de conduite interdisant le travail des enfants et le travail forcé.

Cette année, nous avons mis en place un système de gestion du cycle de vie des produits (PLM) pour nos marques intégrées afin d'assurer un meilleur suivi des certifications associées à chaque composant de nos produits, de leur pays et région d'origine, des types de matériaux utilisés ainsi que des fournisseurs de niveaux 1 et 2. Ce système nous permet de produire plus efficacement des rapports de conformité des fournisseurs, d'améliorer le suivi de notre chaîne d'approvisionnement, d'établir des objectifs plus clairs et mesurables pour en rehausser la qualité, et de repérer les fournisseurs non conformes nécessitant la mise en œuvre de mesures correctives.

Au cours de la dernière année, 6 des 10 fournisseurs ayant reçu notre Code de conduite des fournisseurs l'ont examiné et signé. Nous n'avons pas encore demandé à nos fournisseurs canadiens de signer ce code, puisqu'ils sont déjà assujettis à des lois rigoureuses en matière de conditions de travail.

5. Évaluation du risque

Altitude Sports soutient sa stratégie de durabilité sociale par diverses actions visant à vérifier et à garantir le respect des réglementations internationales et des principes des droits de l'homme, y compris ceux énoncés dans son Code des fournisseurs. Nous le faisons en plus de travailler avec les fournisseurs et les parties prenantes pour améliorer continuellement nos pratiques internes et celles de nos fournisseurs.

Nous avons entamé le processus d'identification des risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement, en nous concentrant sur les activités de l'entreprise et sur nos fournisseurs de niveau 1.

Les risques identifiés sont principalement liés à l'industrie dans laquelle nous opérons, aux types de produits que nous produisons, vendons, distribuons et importons, à la localisation de nos activités et opérations, et aux matières premières ou produits de base utilisés dans nos chaînes d'approvisionnement. Nous comprenons également que le risque de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement textile existe et que les chaînes d'approvisionnement textile qui s'étendent dans certains pays étrangers sont potentiellement confrontées à un risque plus élevé de travail forcé et de travail des enfants.

Nous exerçons une surveillance étroite sur nos fournisseurs de niveau 1, mais nous reconnaissons tout de même que certains d'entre eux sont situés dans des régions où la prévalence des violations des droits du travail peut être plus élevée, comme en Chine et au Bangladesh. Nous reconnaissons également que nos fournisseurs ont leurs propres chaînes de production qui s'étendent dans des pays à haut risque et sur lesquelles nous n'avons qu'une visibilité limitée.

Pour réduire ces risques, nous veillons à ce que nos fournisseurs directs soient étroitement surveillés au moyen d'audits et de certifications, et nous nous assurons, dans la mesure du possible, que nos fournisseurs de niveau 2 privilégient des matériaux certifiés répondant à des critères environnementaux et sociaux, car nous nous sommes engagés à promouvoir un approvisionnement éthique dans les milieux où l'on fabrique les tissus, isolants et fermetures à glissière que nous utilisons. Nous continuons à nous efforcer d'améliorer nos pratiques et nos processus à cet égard.

6. Mesures correctives

Nous n'avons pas eu connaissance de cas spécifiques de travail forcé ou de travail des enfants au cours de la dernière année financière et, par conséquent, aucune mesure n'a été prise au cours de la période de référence pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants ou à la perte de revenus dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

Nous restons néanmoins vigilants à cet égard et continuons à nous appuyer sur un processus d'approvisionnement strict pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à n'importe quelle étape de notre chaîne d'approvisionnement.

7. Formation et développement des compétences

Afin de veiller à ce que les membres clés de notre équipe possèdent une solide compréhension des enjeux liés au développement durable, nous offrons chaque année des formations aux membres de notre personnel.

Pour maintenir un haut niveau de connaissance des questions essentielles en matière de développement durable, de conformité et de chaîne d'approvisionnement, nous organisons des programmes de formation annuels destinés à notre personnel. Nous croyons qu'une conduite responsable des affaires, qu'il s'agisse de protéger les droits de la personne ou de réduire notre empreinte environnementale, repose sur un apprentissage continu et spécialisé.

Récemment, les membres de notre équipe ont approfondi leur expertise grâce à deux programmes de formation ciblés portant sur la conformité et le développement durable :

- Certification B Corp et planification de l'action climatique : Des membres clés de notre équipe ont suivi une formation intensive de cinq semaines portant sur la mesure de l'empreinte carbone, l'établissement d'objectifs de réduction des émissions et la planification de la transition climatique. Cette formation permet à notre équipe de répondre aux exigences rigoureuses en matière d'action climatique intégrées aux nouvelles normes de certification B Corp.
- Intégration du système bluesign® : Notre équipe de merchandisage a suivi une formation spécialisée sur le système bluesign® afin d'assurer une production textile responsable, sécuritaire et traçable. Ce programme complet couvrait notamment les principes et critères du système bluesign®, la liste des substances restreintes (RSL), les fibres textiles et les procédés de fabrication, les colorants textiles, la fabrication du denim ainsi que la gestion des émissions atmosphériques.

En développant continuellement nos compétences internes à travers ces différents volets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous donnons à nos équipes les moyens de faire respecter des normes éthiques élevées, de repérer les vulnérabilités au sein de notre chaîne d'approvisionnement et d'assurer une surveillance rigoureuse de l'ensemble de nos activités.

8. Évaluation de l'efficacité de notre approche

Garantir que les pratiques de travail forcé et de travail des enfants n'ont pas lieu dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement est et sera toujours un travail en cours. Bien que nous n'ayons pas encore pris de mesures pour évaluer l'efficacité de nos actions, nous avons l'intention d'évaluer ultérieurement notre efficacité en matière de prévention et de réduction du risque de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

9. Perspectives

Nous nous sommes engagés à renforcer nos efforts dans la lutte contre les violations des droits de l'homme.

Par ces démarches proactives, nous cherchons à améliorer continuellement nos pratiques afin de contribuer à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants et de promouvoir des pratiques d'affaires responsables à l'ensemble de nos activités.

Au cours de la prochaine année, nous entreprendrons notre processus de recertification B Corp. Dans le cadre de cet exercice, plusieurs rapports seront produits et soumis à B Lab en vue de l'audit prévu en juillet 2027. À la suite de cette démarche, nous mettrons à jour nos objectifs en matière de développement durable, notamment les mesures que nous prévoyons mettre en œuvre pour contribuer à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants.

Grâce à notre système PLM, qui nous fournit désormais des données en temps réel sur nos fournisseurs, nous serons en mesure de fixer des objectifs plus ambitieux afin d'améliorer la performance environnementale et sociale de nos marques privées pour les collections Automne-Hiver 2027 et Printemps-Été 2028.

Au cours de la prochaine année, nous assurerons un suivi auprès des quatre fournisseurs étrangers qui n'ont pas encore signé notre Code de conduite des fournisseurs afin de réitérer l'importance d'y adhérer. Nous transmettrons également ce code à une dizaine de fournisseurs supplémentaires, y compris les quatre fournisseurs établis au Canada, afin de couvrir l'ensemble de notre base de fournisseurs d'ici la fin de l'année.

Le présent rapport sera soumis à l'approbation du conseil d'administration de la Société le 11 juin 2026, conformément à l'alinéa 11(4)a) de la Loi, et constitue notre rapport pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2026.

Une fois cette approbation obtenue, une version mise à jour du rapport sera déposée afin de confirmer son approbation par le conseil d'administration.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai le pouvoir d'engager la société 9054-8553 Québec Inc.



Nom et prénom: Maxime Dubois

Poste: co-PDG

Date: 2 juin 2026